



# La Vie primes limitées Sun Life

FICHE DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

## 1-2-3...c'est garanti

Une protection garantie en 3 étapes faciles\*

La Vie primes limitées Sun Life vous procure une protection d'assurance à vie, sans devoir payer des primes toute votre vie. En effet, vous pouvez choisir une période de paiement de 10, 15 ou 20 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans. De plus, vous pouvez garantir ces paiements en investissant dans l'un des comptes garantis que nous offrons.

Par ailleurs, en faisant des paiements supplémentaires, vous pouvez tirer profit de la gamme complète d'options de placement pour maximiser la croissance fiscalement avantageuse dans votre contrat.



*Avec la Vie primes limitées Sun Life, vous pouvez bénéficier d'une protection d'assurance à vie dont vous paierez les primes pendant une période déterminée.*

*Cette fiche vous donne un aperçu des caractéristiques et des avantages de la Vie primes limitées Sun Life.*

#### **Coût de l'assurance (CDA)**

*Nous déduisons ce coût tous les mois, à l'anniversaire mensuel, peu importe si vous payez mensuellement ou annuellement.*

## **1-2-3...C'EST GARANTI**

### **Une protection garantie en 3 étapes faciles\***

#### **1. Choisissez une période garantie de paiement du coût de l'assurance**

- Période de paiement de 10, 15 ou 20 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans.

#### **2. Choisissez votre paiement**

- Choisissez une périodicité de paiements mensuels ou annuels.
- À noter que chaque paiement est assujéti à une taxe sur la prime garantie de 2 %.
- Garantisiez votre couverture et la période de paiement en veillant à ce que votre paiement, moins la taxe sur la prime, soit suffisant pour couvrir le coût de l'assurance mensuel.
- Augmentez le compte de votre contrat et la garantie au décès en faisant des paiements supplémentaires.

#### **3. Choisissez votre option de compte de placement**

- Pour garantir\* votre couverture et la période de paiement, choisissez un compte de placement garanti :
  - compte à intérêt quotidien (CIQ)
  - compte à intérêt garanti (CIG)
  - le portefeuille géré à long terme.
- Si vous choisissez de faire des paiements supplémentaires, vous pouvez choisir l'un des comptes garantis ou l'un des 16 comptes axés sur le marché.

\* Votre couverture et votre période de paiement sont garantis pourvu que vous ayez effectué les paiements minimaux requis (CDA + taxe sur la prime), que vous ayez choisi une option de compte de placement garanti et que vous n'ayez pas fait de retraits ni contracté d'avances en vertu du contrat.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

<b>Capital nominal</b>	<b>Minimum</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 000 \$ sur une tête</li><li>• 50 000 \$ sur deux têtes, payables au dernier décès</li></ul> <b>Maximum</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 10 000 000 \$</li></ul>
<b>Non-fumeur/ fumeur</b>	Pour être admissible au tarif de non-fumeur, la personne assurée ne doit pas avoir utilisé un produit quelconque contenant de la nicotine ou du tabac au cours des 12 derniers mois. Les produits à base de tabac ou de nicotine comprennent ce qui suit : les cigarettes, les cigarillos, les petits ou les gros cigares, la pipe, la marijuana, le haschisch, la noix d'arec, le tabac à chiquer, la gomme à la nicotine et les timbres de nicotine. Les personnes qui fument le gros cigare à l'occasion peuvent être considérées comme étant des non-fumeurs si le test de cotinine est négatif.



## LE SAVIEZ-VOUS?

### Entrée en vigueur de votre assurance

Si vous payez votre contrat au moment de la demande d'assurance, vous pourriez bénéficier d'une protection immédiate pendant le traitement de votre proposition en vertu d'une note de couverture. Les dispositions et les exclusions de cette assurance temporaire sont indiquées dans la note de couverture. Cette dernière indique aussi le moment et les circonstances où la protection prévue par la note de couverture prend fin.

Si vous ne payez pas au moment de demander l'assurance et que vous ne bénéficiez pas de l'assurance en vertu d'une note de couverture, votre protection entrera en vigueur seulement quand :

- votre contrat vous sera livré,
- vous aurez versé le premier paiement et
- vous nous aurez fourni, s'il y a lieu, les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé entre la date de votre demande d'assurance et la date de la livraison du contrat.

### Changement à l'assurabilité

Il est possible que nous devions vous demander de présenter des preuves d'assurabilité indiquant si votre état de santé ou votre assurabilité ont changé entre le moment où vous demandez l'assurance et le moment de la livraison du contrat.

## GARANTIES

<b>Coût de l'assurance (CDA) et période de paiement*</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CDA est garanti à l'établissement.</li><li>• Vous pouvez choisir une période de paiement de 10, 15 ou 20 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans.</li><li>• Il est garanti que les paiements du CDA cesseront d'être requis à la fin de la période de paiement choisie pourvu que vous respectiez l'exigence de paiement minimal et que vous ayez choisi un compte de placement garanti.</li></ul>
<b>Valeur en espèces garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versée à la résiliation du contrat.</li><li>• Commence à s'accumuler au 5<sup>e</sup> anniversaire du contrat.</li><li>• Ne fait pas partie du capital-décès.</li></ul>
<b>Capital-décès garanti*</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le capital-décès est garanti pour la vie lorsque ces conditions sont remplies : vous avez fait les paiements minimums requis, vous avez choisi un compte de placement garanti et la période de paiement est terminée.</li></ul>



## ASTUCE

**Augmentez votre capital-décès :** Le compte du contrat est ajouté à votre capital-décès garanti. En faisant des paiements en plus des paiements requis pour couvrir le coût de l'assurance et la taxe sur la prime, vous constituez un compte du contrat dont la valeur s'accumule de façon fiscalement avantageuse et qui peut augmenter votre capital-décès.



## LE SAVIEZ-VOUS?

### Prestation du vivant de la personne assurée

- S'il est établi par un diagnostic que la personne assurée est atteinte d'une maladie incurable en phase terminale, vous pouvez demander le paiement d'une avance en une somme globale de 50 % du capital-décès, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.
- La somme globale payée, intérêts compris, sera soustraite du capital-décès qui sera versé à votre bénéficiaire.
- Il s'agit d'une disposition non contractuelle. Elle prévoit que la compagnie peut, à sa discrétion, approuver le paiement d'une avance dans certaines circonstances.
- Nous appliquerons les règles en vigueur pour cette prestation au moment où vous la demanderez.

\* Votre couverture et votre période de paiement sont garantis pourvu que vous ayez effectué les paiements minimaux requis (CDA + taxe sur la prime), que vous ayez choisi une option de compte de placement garanti et que vous n'ayez pas fait de retraits ni contracté d'avances en vertu du contrat.

# POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

La Vie primes limitées Sun Life vous offre la sécurité des comptes garantis et la possibilité d'obtenir une croissance supplémentaire de vos placements de façon fiscalement avantageuse.

En maximisant vos paiements, vous pourrez bénéficier d'une croissance additionnelle fiscalement avantageuse qui constituera un compte du contrat et augmentera votre capital-décès libre d'impôt. Si vous choisissez de surprovisionner votre contrat de cette manière, ces paiements supplémentaires peuvent être affectés, selon votre profil de risque personnel, soit aux comptes garantis soit à l'un des 16 comptes basés sur le rendement du marché mentionnés ci-dessous.

## OPTIONS DE COMPTES DE PLACEMENT

### Comptes garantis

Pour garantir votre couverture et vos paiements\*, choisissez l'un des comptes suivants, qui comportent un taux d'intérêt minimum garanti :

- Compte à intérêt quotidien
- Comptes à intérêt garanti – durées de 1 an, 3 ans, 5 ans, 10 ans et 20 ans
- Compte portefeuille géré à long terme

Il n'y a pas de rajustement selon la valeur marchande (RVM) lorsque les fonds servent à payer le coût de l'assurance. Toutefois, un RVM peut s'appliquer aux retraits et aux transferts discrétionnaires ou si vous mettez fin à votre contrat.

### Comptes axés sur le marché

Si l'épargne fait aussi partie de votre objectif, vous pourriez envisager, selon votre profil de risque personnel, les comptes axés sur le marché mentionnés ci-dessous en plus des comptes garantis susmentionnés. Toutefois, ces comptes de placement non garantis ne comportent aucun taux de rendement minimum garanti; le rendement pourrait donc aussi être négatif.

#### Comptes basés sur le rendement d'un indice (comptes indiciels)

- Indice revenu FPX<sup>1</sup>
- Indice équilibré FPX<sup>1</sup>
- Indice croissance FPX<sup>1</sup>
- Indice obligataire canadien
- Indice boursier canadien
- Indice boursier américain

#### Comptes basés sur le rendement de fonds gérés (comptes gérés)

- Compte de revenu et de croissance Signature CI
- Série Portefeuilles équilibrée CI
- Série Portefeuilles prudente CI
- Compte Harbour CI
- Compte de revenu et de croissance Harbour CI
- Compte Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup>
- Compte Fidelity Frontière Nord<sup>MD</sup>
- Compte de valeur Mackenzie Cundill
- Compte d'actions étrangères Mackenzie Ivy
- Compte d'actions américaines MFS Sun Life

<sup>1</sup> Les indices FPX Income, FPX Balanced et FPX Growth sont des marques de commerce de The National Post Company. La Vie primes limitées Sun Life n'est pas commanditée, parrainée, vendue ni promue par The National Post Company.

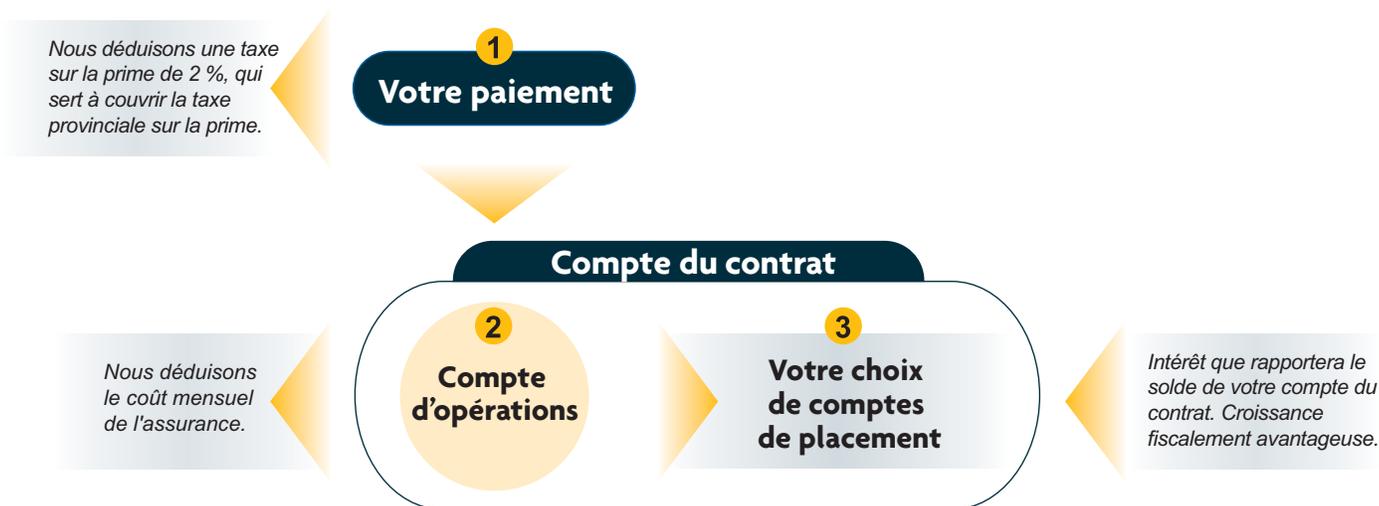
\* Votre couverture et votre période de paiement sont garantis pourvu que vous ayez effectué les paiements minimaux requis (CDA + taxe sur la prime), que vous ayez choisi une option de compte de placement garanti et que vous n'ayez pas fait de retraits ni contracté d'avances en vertu du contrat.

# COMMENT FONCTIONNE CE CONTRAT

## Paiements à votre contrat

Vous devez verser le paiement requis minimum pendant toute la période de paiement que vous avez choisie. Ce paiement est égal au coût mensuel de l'assurance plus une taxe sur la prime garantie de 2 %. Vous pouvez choisir d'augmenter la croissance fiscalement avantageuse dans votre compte du contrat en versant un montant supérieur au minimum requis jusqu'à concurrence du plafond d'exonération.<sup>2</sup>

1. Chaque paiement que vous faites, moins la taxe sur la prime de 2 %, est versé dans votre compte d'opérations.
2. Le compte d'opérations rapporte des intérêts quotidiens. Le coût de l'assurance est déduit chaque mois du compte d'opérations.
3. Toute somme demeurant dans le compte d'opérations sera transférée aux comptes de placement que vous avez choisis lorsque le minimum prévu sera respecté. L'intérêt est porté au crédit des comptes que vous avez choisis. Si vous choisissez des comptes de placement non garantis, l'intérêt peut être négatif.



Lorsque vous remplissez la proposition, vous devez choisir une répartition des placements pour votre contrat. Le pourcentage minimum est de 5 % par compte. Une fois qu'il y a un minimum de 250 \$ par compte, nous transférons les fonds du compte d'opérations aux comptes de placement choisis. Chaque transfert ultérieur à un compte de placement choisi doit aussi être d'au moins 250 \$.

Nous nous réservons le droit de facturer des frais pour les opérations et les modifications du contrat, à concurrence de 100 \$ par opération. Voici des exemples d'opérations qui peuvent entraîner des frais : réduction du capital-décès, changements aux directives de placement, retraits, etc.

## Le compte de votre contrat

La valeur du compte de votre contrat est égale au total de tous les montants à votre compte d'opérations et à vos comptes de placement. La valeur du compte du contrat peut augmenter votre capital-décès libre d'impôt et peut :

- être retirée au comptant n'importe quand<sup>3</sup>
- servir à garantir une avance<sup>4</sup> sur la valeur du compte du contrat

<sup>2</sup> Ce plafond est établi à la suite de tests faits une fois l'an ou lorsqu'un paiement important est fait au contrat. Reportez-vous à l'aperçu et/ou à la police pour obtenir plus de renseignements.

<sup>3</sup> Les retraits peuvent être assujettis à un RVM et à l'impôt. Ils peuvent avoir un effet sur la période de paiement ainsi que sur le montant qu'il vous faudra payer pour garder le contrat en vigueur.

<sup>4</sup> Si vous obtenez une avance qui n'a pas été remboursée au moment du décès, le montant de l'avance sera déduit du capital-décès payable au bénéficiaire. Cela peut avoir un effet sur la période de paiement et sur le montant qu'il vous faudra payer pour garder le contrat en vigueur.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

<p><b>Garantie Invalidité totale</b></p>	<p>Si la personne assurée devient invalide comme il est défini dans le contrat et que l'invalidité dure plus de 6 mois consécutifs, nous accorderons l'exonération du coût de l'assurance (CDA) pour ce contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offerte pour les contrats sur une tête et les contrats sur deux têtes.</li> <li>• La période de paiement correspond à la période de paiement du CDA.</li> <li>• Âge à l'établissement :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 paiements – 9 à 55 ans</li> <li>• 15 paiements – 4 à 55 ans</li> <li>• 20 paiements – 0 à 55 ans</li> <li>• Paiement jusqu'à 65 ans – 0 à 44 ans</li> </ul> </li> <li>• Couverture en vigueur de 18 à 60 ans ou jusqu'à la fin de la période de paiement du CDA, selon l'événement qui survient en premier.</li> <li>• Pour les contrats sur deux têtes payables au dernier décès, vous pouvez ajouter cette garantie pour l'une ou l'autre personne assurée ou pour les deux individuellement.</li> </ul>
<p><b>Exonération protégeant le propriétaire du contrat</b></p>	<p>Nous accordons l'exonération du coût de l'assurance en cas de décès ou d'invalidité du propriétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette garantie est ajoutée automatiquement sans frais lorsque la personne assurée est âgée de 17 ans ou moins.</li> <li>• Le propriétaire doit être le père, la mère ou l'un des grands-parents de la personne assurée et doit avoir 55 ans ou moins à l'établissement du contrat.</li> <li>• Cette garantie prend fin au 18<sup>e</sup> anniversaire de la personne assurée ou à l'anniversaire du contrat le plus proche du 60<sup>e</sup> anniversaire de naissance du propriétaire de contrat, selon l'événement qui survient en premier.</li> <li>• Elle n'est pas offerte pour les contrats qui ont plus d'un propriétaire.</li> </ul>
<p><b>Garantie d'assurabilité</b></p>	<p>Cette option permet d'acheter des contrats d'assurance supplémentaires pour la personne assurée une fois tous les 5 ans à partir de l'âge de 15 ans et jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche de son 45<sup>e</sup> anniversaire de naissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge à l'établissement : 0 à 40 ans</li> <li>• Expire à 45 ans</li> <li>• Minimum – 25 000 \$</li> <li>• Maximum – 150 000 \$</li> </ul>
<p><b>Garantie Assurance temporaire d'enfant</b></p>	<p>Nous offrons une assurance de 10 000 \$ à 20 000 \$ pour tous les enfants actuels ou futurs de la personne assurée (nés de la personne assurée ou légalement adoptés par elle); la couverture pour un enfant assuré prend fin lorsqu'il atteint l'âge de 25 ans. Il est possible de transformer la couverture sur la tête de chaque enfant en assurance permanente entre le 18<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant; le maximum qu'on peut obtenir est de 5 fois le montant de la couverture d'origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a aucune couverture avant que l'enfant ait l'âge de 15 jours ni après qu'il aura l'âge de 25 ans ni à la suite de la transformation en contrat d'assurance permanente.</li> <li>• Pour pouvoir ajouter cette garantie au contrat, le parent assuré doit avoir entre 16 et 55 ans (entre 18 et 55 ans au Québec).</li> <li>• Vous pouvez inclure des beaux-enfants (ni le gendre ni la bru) au moment de remplir la proposition. Une fois la garantie en vigueur, vous pouvez demander l'ajout de beaux-enfants par écrit et sur présentation de preuves d'assurabilité.</li> <li>• La couverture prend fin à l'anniversaire du contrat le plus proche du 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée.</li> <li>• Il faut que l'enfant ait été couvert par cette garantie depuis au moins 3 ans lorsque vous demandez la transformation en assurance permanente.</li> </ul>

### Assurance pour vos enfants

Si votre enfant est une des personnes assurées par un contrat d'assurance-vie et qu'il décède avant l'âge de 15 jours, le capital-décès ne sera pas versé et toutes les primes payées pour l'assurance seront remboursées au propriétaire du contrat.

## Pourquoi choisir la Financière Sun Life?

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, l'engagement que nous avons pris d'aider les gens à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie grâce à des produits de pointe, des conseils d'expert et des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Financière Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.



# POUR UNE 6<sup>e</sup> ANNÉE CONSÉCUTIVE

Pour la sixième année d'affilée, nous avons été désignés par les Canadiens comme la «compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance» du Canada, dans le cadre du sondage Marques de confiance 2015 de Sélection du Reader's Digest. Lors de ce sondage, on a demandé aux répondants si la marque digne de confiance possédait différents attributs, comme une qualité supérieure, une excellente valeur et une compréhension des besoins de sa clientèle, et s'ils la recommanderaient. Nous sommes honorés d'avoir reçu ce titre et de la confiance que nous continuez de nous témoigner.

### *Des questions? Nous sommes là pour vous aider.*

Communiquez dès aujourd'hui avec votre conseiller de la Financière Sun Life!  
Pour plus de renseignements et de ressources, rendez-vous à l'adresse [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca)  
ou téléphonez au 1 877 SUN-LIFE (1 877 786-5433).

Nous travaillons pour vous aider à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie.

MD Marque de confiance est une marque déposée de Sélection du Reader's Digest Canada (SRI).

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière   
Sun Life

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.  
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2015.  
820-3318-05-15